Terrorisme nucléaire : la France a évité le pire

09/10/2009 à 19h48

L'un des deux suspects arrêtés jeudi en Isère était chercheur au centre de recherche nucléaire de Genève. Il aurait renseigné al-Qaida sur des sites à frapper dans l'Hexagone. « *C'est du très haut niveau* », commente laconiquement un expert de la structure centralisée antiterroriste à Paris.

L'arrestation de deux islamistes présumés jeudi, à Vienne (Isère), par les hommes de la DCRI, pourrait bien représenter une étape importante dans la traque aux réseaux d'al-Qaida. Car le profil des suspects n'a rien à voir avec les classiques recrues de banlieue qui encombrent les rôles de la justice dans les dossiers islamistes. **Il ne s'agit pas de petits délinquants frustrés versés dans l'action radicale après s'être fait laver le cerveau par des prêcheurs fanatiques. Cette fois, l'un des suspects arrêtés, un Français d'origine algérienne de 32 ans, était chercheur au Cern, l'organisation européenne pour la recherche nucléaire, basée à Genève et située de part et d'autre de la frontière franco-suisse.** L'autre est son frère, âgé de 25 ans. Mais l'aîné est de loin le plus intéressant pour la police. Il était pisté depuis un an et demi par les services antiterroristes, débusqué au détour de l'enquête conduite par le pôle antiterroriste parisien sur les filières afghanes .

Alors que la garde à vue des deux hommes se poursuit dans les locaux de DCRI à Levallois (Hauts-de-Seine), Le Figaro est en mesure d'affirmer que la justice soupçonne l'aîné des deux frères d'avoir cherché à commettre des attentats en France. La police aurait intercepté des échanges de l'intéressé sur internet avec des personnes identifiées comme étant en lien avec al-Qaida pour le Maghreb islamique (Aqmi). Dans ces messages, il aurait même désigné plusieurs cibles possibles pour commettre des actions terroristes dans l'Hexagone. Son

cursus universitaire et son degré élevé de réflexion laissent penser qu'il ne pouvait s'agir d'un projet relevant du simple fantasme. La DCRI, en tout cas, a jugé qu'il était temps de lui réclamer des comptes. Et la justice a donc ouvert une instruction spécifique en septembre 2009 pour cueillir ce gros poisson présumé.
La suite dans le Figaro